

COMMUNIQUE

Le 14 avril 2016

**Le Maroc membre du Groupe des Nations Unies pour la
collaboration en matière de sécurité routière**

Le Comité National de Prévention des Accidents de la Circulation (CNPAC) est devenu membre du Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière (United Nation Road Safety Collaboration – UNRSC). Cette décision prise à l'unanimité par les membres présents lors des travaux de la vingt-deuxième session des travaux de l'UNRSC organisée le 13 Avril 2016 au siège de l'UNESCO à New York, a fait du Maroc le second pays africain après l'Afrique du Sud à faire partie de cette instance internationale.

Il a été l'occasion lors de cette réunion de l'UNRSC pour le secrétaire permanent du CNPAC monsieur Benacer Boulaajoul de présenter l'expérience du CNPAC, sa stratégie et son plan d'actions ainsi que de mettre l'accent sur les efforts entrepris par le Royaume du Maroc en matière de lutte contre l'insécurité routière.

Il est à rappeler que le Groupe des Nations Unies pour la collaboration en matière de sécurité routière est une instance consultative auprès de l'Organisation des Nations Unies qui regroupe les acteurs les plus influents en matière de sécurité routière au niveau mondial. Cette instance organise des réunions biannuelles afin d'examiner les différents volets liés à la sécurité routière. Sa principale mission est de faciliter la coopération internationale dans le domaine de la sécurité routière ainsi que de renforcer la coordination entre les organismes régionaux des Nations Unies et les partenaires internationaux afin d'activer les résolutions prises par l'assemblée générale des Nations Unies. C'est dans ce cadre, qu'une décision en matière de sécurité routière préparée par la Russie a fait l'objet d'un débat lors des travaux de cette vingt deuxième session de l'UNRSC. L'étude et l'approbation de cette décision auront lieu lors des travaux de l'assemblée générale de l'ONU prévue à New York.

* _ * _ *